

UNIVERSITE DE VALENCIENNES
ET DU HAINAUT-CAMBRESIS

COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL D'UNIVERSITE

Séance du 27 octobre 1983

MEMBRES PRESENTS :

Collège A : MM. BOURTON, FLORENT, GIUSTO, MALVACHE, MARCOU,
 AUDIN

Collège B : MM. MOREL, OBERDORFF

Collège C : MM. COFFIGNIEZ, DELCOURT

Collège A.T.O.S. : MMmes FRANCE, HAYOIT ; M. SUBILLE

Collège Etudiant : Melle HUBLART, MM. BOUVARD, LAFAYE, MARCHANT

Collège des Personnalités extérieures :

M. BODARD, représentant M. le Sénateur Maire de la
 Ville de VALENCIENNES

M. HECQUET, représentant M. le Ministre LE GARREC

M. GUILLAUME, représentant Monsieur le Président de
 la Chambre de Commerce et d'Industrie
 de VALENCIENNES

M. DELQUIGNIES, représentant le secteur tertiaire

M. MOTRITCH, représentant de la CGC

M. PHILIPPE, représentant de la CFDT

Membre de Droit :

M. VAN CEULEBROECK, Agent Comptable de l'Université.

Président d'Honneur : M. Michel MORIAMEZ

Membres Invités : Mmes CLEUET, COCHAUX

 MM. DECHY, PRUVOT, TISON, WILLAEYS

Etaient excusés :

M. POIRSON, représentant Monsieur le Recteur de
 l'Académie de LILLE

M. le Ministre LE GARREC, Secrétaire d'Etat auprès
 du Premier Ministre

M. CAROUS, Sénateur-Maire de la Ville de
 VALENCIENNES

M. CARPENTIER, Maire de Trith, Vice-Président du
 Conseil Général du Nord

M. DELFORGE, représentant de la C.C.I. d'AVESNES.

M. SOENEN, membre invité, représenté par M. TISON

M. PARENT, Président du Syndicat Intercommunal

.../...

Ont donné pouvoir :

M. CAROUS, Sénateur Maire de la Ville de
Valenciennes à M. BODARD
M. le Ministre LE GARREC à M. HECQUET
M. GRIMALDI, Sénateur à M. HECQUET
Melle SIMONOT à M. MALVACHE
M. TAISNE à M. BOURTON
M. COQUET à M. MALVACHE
M. AUTEM à M. DELCOURT
M. DELFORGE à M. DELQUIGNIES
Melle HUBLART à M. MARCHANT
M. CHARBONNIER à M. LAFAYE

ORDRE DU JOUR

- 1 - Informations et communications du Président
- 2 - Décision Budgétaire Modificative n° 2
- 3 - Exonération des Droits Universitaires
- 4 - Election des membres du Conseil de Gestion de l'IFOREP
- 5 - Charges statutaires du personnel de l'Université et heures complémentaires
- 6 - Réflexion sur la réforme du 1er cycle
- 7 - Dépôt de Brevets par l'Université
- 8 - Questions diverses

- o - o - o -

Monsieur le Président accueille pour la 1ère fois au Conseil d'Université Monsieur HECQUET, représentant Monsieur le Ministre Jean LE GARREC.

Il propose ensuite au vote le compte-rendu du Conseil d'Université du 3 Juin 1983 ; personne n'ayant de remarques à formuler, le texte est adopté à l'unanimité.

I - INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Monsieur MALVACHE invite les membres du Conseil à l'interrompre dans le cours de son exposé au cas où ils souhaiteraient faire des observations ou dans le cas d'un avis contraire.

Il fait part des informations suivantes :

- Madame COCHAUX remplace en partie le Secrétaire Général en attendant la venue de Monsieur GAULT.

- Madame CLEUET remplace le Chef de Cabinet Monsieur LUC, parti en stage informatique.

Les stages en informatique s'intègrent dans la politique de l'Université pour développer l'informatique dans la gestion administrative. Une volonté politique est nécessaire pour donner les moyens techniques aux Services Communs.

.../...

- Election de Monsieur OBERT à la direction de l'I.U.T. le 13 octobre 1983 par 26 voix. Ce vote est un avis, la décision appartient au Ministre.

- Monsieur OBERDORFF a accepté d'assumer les responsabilités de Monsieur TAISNE, il remplira donc les fonctions de Vice-Président, chargé des élections et de la législation.

- L'antenne de MAUBEUGE s'implante bien. L'attribution de subventions de la C.C.I. de Maubeuge, de la municipalité, du Conseil Général, est en cours.

- L'antenne de CAMBRAI accueille, cette année, entre 35 et 40 étudiants. Aux examens de 1983, les résultats ont été meilleurs à Cambrai que dans les autres groupes de DEUG. Cette réalisation s'inscrit bien dans la lutte contre l'échec.

- La Société SODINOR a déjà créé 160 emplois ; d'ici peu, il y en aura 234 et les dossiers en cours aboutissent à la création de 502. Il faut rappeler que le plan de 3 ans prévoit l'implantation de plus de 1.200 emplois.

- L'U.E.R. de Sciences organise une préparation spéciale pour les étudiants de Deug désirant passer les concours E.N.S.I. ; une dotation de 80 heures complémentaires est attribuée par le Ministère, sous réserve d'un avis d'acceptation par l'Université. Les membres du Conseil unanimes votent l'acceptation.

- La Journée "Portes Ouvertes" se déroulera le samedi 14 avril 1984. Cette journée sera le démarrage des manifestations du 20ème anniversaire.

- Monsieur DELPORTE propose qu'un groupe d'étudiants de Techniques de Commercialisation fasse toutes les analyses nécessaires à l'organisation des manifestations du 20ème anniversaire en 1984. Une réunion se tiendra pour présenter le calendrier de toutes les manifestations (journées du club E.E.A. organisées par Messieurs MALVACHE et CALLEGARI, Colloque audio-visuel organisé par Monsieur LEVIN, Journées T.C., Conférences à Valenciennes, à Maubeuge).

- La commission électorale, présidée par Monsieur OBERDORFF, se réunira le 10 novembre 1983. Elle comprend des directeurs d'U.E.R., des Chefs de Service, des enseignants et des étudiants ; ont été invités Monsieur OBERT, nouvellement élu à la tête de l'I.U.T, Monsieur LEROI, nouveau chef de la reprographie, Madame COCHAUX.

- La séance inaugurale d'entrée de toutes les lères inscriptions se déroulera le 8 novembre 1983 à 16 heures dans l'Amphi B avec la participation de Monsieur le Président N. MALVACHE.

- A la question posée de savoir si la salle n'était pas trop petite, Monsieur le Président précise que, pour l'instant, c'est la plus grande salle à la disposition de l'Université.

- Le nombre d'étudiants n'est pas ferme et définitif mais dès la fin septembre, on pouvait noter une augmentation des premières années des premiers cycles. Cela se traduira par une véritable augmentation des effectifs.

- L'opération URBA 2000 a été lancée ; cette action a, avant tout, un objectif industriel ; vitrine nationale et internationale des techniques et de la société, elle est une approche globale des différents aspects des nouvelles techniques vues de façon pragmatique. Trois commissions ont été proposées par Monsieur DEIBARRE, Chef de Cabinet du 1er Ministre P. MAUROY.

- a) Développement économique, nouvelle industrialisation
animée par M. MELIK, responsable
M. DEBERGHES
un industriel
- b) Formation, culture, information et société
animée par Monsieur le Recteur, responsable
Monsieur BOUVIER, Membre du CESR
Monsieur LEVIN
- c) Cadre de vie, échanges et communications
animée par Monsieur MORIAMEZ, responsable
un membre du Conseil Général
le Directeur des Télécommunications

- Le gymnase sera inauguré le 19 novembre 1983 avec la participation de la municipalité de Valenciennes, qui a assuré la maîtrise d'ouvrage de la construction.

- Organisation des nouvelles élections au Comité Consultatif des Universités les 4 et 5 janvier 1984.

- Il faut noter que l'enseignement supérieur n'est pas représenté au Comité de la Formation Professionnelle et de l'Emploi bien que dans la nouvelle loi, les établissements supérieurs auront une mission davantage marquée vers les enseignements à finalité professionnelle. Monsieur le Président réfléchit à une solution permettant de mieux défendre les intérêts du sud du département du Nord.

Monsieur le Président demande si l'assemblée a des questions à poser.

Monsieur MARCOU souhaite de plus amples informations sur URBA 2000 afin que chaque membre puisse informer les collègues de l'Université. Monsieur MORIAMEZ précise que l'implantation d'URBA 2000 dans le Nord - Pas-de-Calais ne sera sûre que le samedi 17 décembre 1983 ; pour l'instant, le projet vient seulement d'être retenu et un délai de six semaines a été accordé pour faire des propositions et assurer un dégrossissage. En fait, tout le monde peut apporter sa contribution : les idées doivent venir de la population elle-même. L'objectif est d'utiliser au maximum les technologies nouvelles, d'aller avec ses idées au travers d'une collectivité, d'une assemblée universitaire, etc ...

Monsieur le Président, après avoir remercié tous les partenaires économiques et sociaux (les municipalités et particulièrement celle de Valenciennes, le Conseil Général, l'E.P.R., les chefs d'entreprises, les C.C.I. et particulièrement celle de Valenciennes) qui ont permis un équipement au niveau de l'enseignement et de la recherche, passe la parole à Monsieur PRUVOT, rapporteur de la Commission des Finances. Il rappelle que tout a été entrepris pour viser à la transparence des factures des Services Généraux et en informer les membres du Conseil d'Université.

.../...

II - LA DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N° 2

Monsieur PRUVOT remarque, au préalable, que le temps entre la rentrée universitaire et le Conseil d'Université est trop court pour préparer une D.B.M. Cette D.B.M. N° 2 est présentée conformément à la proposition de la Commission des Finances.

Monsieur PRUVOT précise que la D.B.M. N° 2 concerne les Services Généraux, la Faculté de Droit et le Service Universitaire des activités physiques et sportives et commente les documents distribués aux conseillers (D.B.M. N° 2 du budget de l'exercice 1983 et rapport de présentation).

Le Président remercie Monsieur PRUVOT pour le travail très dense qu'il a effectué, rappelle que le Conseil d'Université a été placé plus tôt pour ne pas avaliser une situation de fait. Cependant, il demeure possible d'envisager un report du Conseil de 8 jours afin de donner un temps de travail plus important.

Monsieur BODARD fait part des conclusions du Conseil de SUAPS qui s'est déroulé le matin même : l'installation du gymnase a provoqué un afflux d'étudiants, aussi, faut-il dire dès à présent que la subvention de l'Université au SUAPS est à prévoir en hausse.

Monsieur PRUVOT souligne que les effectifs d'étudiants pratiquant un sport ont augmenté de 33 %, que les horaires d'enseignement sont passés à 110 heures : 75 assurées par des vacataires, soit 25 personnes pour deux professeurs. En 1984, 75 % du budget seront absorbés par des frais de personnels. Constatant que cet afflux est réel non seulement dans les nouvelles installations sportives mais aussi dans les activités extérieures telles que natation, équitation, Monsieur PRUVOT estime préférable de trouver des ressources plutôt que de freiner les étudiants : subvention du M.E.N., subventions de tous les organismes possibles.

Monsieur BOURTON pose deux éléments de réflexion :

- Les nouveaux bâtiments créent de nouvelles dépenses, comment y faire face ?

- De grosses dépenses d'entretien doivent être programmées en 1984. En effet, des dépenses telles que :

- . canalisation du gaz ;
- . étanchéité du plafond du bâtiment tertiaire ;
- . régulation du chauffage

ne seront pas prises en charge par le Ministère de l'Education Nationale qui a réduit la dotation de ce chapitre de 10 % et qui, par voie de conséquence, ne fera qu'une seule opération : la réparation de la canalisation du gaz. Certaines dépenses devront donc être prises en compte par l'Université.

.../...

Monsieur BOURTON propose au vote du Conseil d'Université une motion :

" Le Conseil d'Administration de l'Université de Valenciennes, réuni le 27 octobre 1983 :

- attire l'attention de Monsieur le Recteur sur l'état de certains bâtiments qui mériteraient de manière urgente, des travaux de maintenance tels que l'étanchéité de toiture, isolation de bâtiment, régulation de chauffage ;
- insiste pour que ces urgences ne soient pas ignorées du fait des réparations obligées des diverses malfaçons constatées dans les bâtiments de première tranche.

A ces demandes urgentes de travaux de maintenance, le Conseil tient à ajouter le problème non moins urgent de création de locaux à l'usage d'enseignement :

- droit (900 étudiants pris en compte) ;
- filière productique et microélectronique (surplus de 400 étudiants) ;
- E.N.S.I. (180 étudiants) ;
- formation continue (2.000 personnes en formation), sans oublier les étudiants de Lettres et le département Robotique de l'I.U.T. "

La motion a été adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

Enfin, Monsieur BOURTON rappelle que 4 actions en contentieux sont en cours :

- action sur la canalisation de gaz
- action sur la fermeture des volets
- action sur l'étanchéité de la toiture
- action sur les tablette de l'amphi.

Or il advient que le Ministère de l'Education Nationale récupère l'argent des dossiers gagnés et fait un "pot commun" des sommes ainsi récupérées.

Monsieur le Président prend note des remarques de Monsieur le Vice-Président bâtiment et sécurité et indique que les prévisions de budget 1984 ont déjà été demandées aux U.E.R., Services, ...

Monsieur OBERDORFF signale qu'il ne faudrait pas penser que l'augmentation de crédits signifie que l'U.E.R. de Droit était pauvre et qu'aujourd'hui elle est riche. En fait, il s'agit de réinjecter en 1983, une subvention de 100.000 francs non utilisée en 1982 et placée en réserve par son prédécesseur. Les effectifs de l'U.E.R. ont augmenté, il n'y a qu'un amphi de 500 places couplé avec une salle de 200 places, et quell enseignants. Les locaux très exigüs ont besoin d'être améliorés, aménagés, la Bibliothèque Universitaire également. A cela s'ajoute le manque évident de personnels administratifs : 2 personnes pour gérer près de 1.000 étudiants.

.../...

Monsieur MORIAMEZ tient à informer le Conseil d'Université que le budget de l'Institut Culturel Universitaire s'inscrit dans une non-réalisation des recettes mais aussi des dépenses.

Le débat étant clos, le Président soumet la D.B.M. N° 2 au vote des conseillers.

La D.B.M. N° 2 est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

Le Président demande aux membres du Conseil s'ils seraient d'accord pour réserver au vote de la Section Permanente une éventuelle D.B.M. N° 3 qui concernerait l'U.E.R. de Lettres, l'I.U.T. et l'E.N.S.I.

Monsieur PHILIPPE donne son accord sous réserve que ce processus ne devienne pas une pratique habituelle.

Le Président précise que d'une part, c'est la première fois que cela se produirait et que d'autre part ce problème pourrait ne plus se poser l'an prochain si la D.B.M. N° 2 était quelque peu retardée.

La proposition présentée par le Président est adoptée à l'unanimité.

Avant d'en terminer avec les questions budgétaires, le Président tient à évoquer deux points :

1) La règle des 4 - 8 et 12 % applicable à l'Université et à toutes les composantes extérieures ou semi-extérieures a été votée à l'unanimité par le Conseil d'Université ; sitôt votée, elle a été contestée. Cependant, cette mesure qui signifie la transparence, doit s'appliquer dans la phase préparatoire du budget 84.

2) La répartition des crédits de recherche se fait comme suit : le volume attribué par le M.E.N. est répartie entre les équipes selon un barème de points "équivalent-chercheur".

- a) - un patron vaut 6 points équivalent-chercheur, de même qu'un professeur de rang A et un chercheur docteur d'état ;
- un maître-assistant vaut 4 points de même qu'un titulaire d'un doctorat de 3ème cycle ou d'un D.D.I. ;
- un chercheur vaut 2 points.

On additionne tous les points et on divise, on obtient l'équivalent financier du point. Il ne reste qu'à multiplier par le nombre de points "équivalent-chercheur" d'un Laboratoire pour obtenir les ressources de celui-ci.

b) le Ministère de l'Education Nationale négocie avec le Ministère de l'Industrie et de la Recherche et éventuellement avec d'autres Ministères et augmente ses crédits de recherche s'il obtient des accords ; le Ministère exige donc de privilégier les Laboratoires ou équipes associées au C.N.R.S. ainsi que les équipes reconnues comme tel.

On aboutit à attribuer à chaque Laboratoire les ressources suivantes provenant de la Direction de la Recherche :

- Laboratoire d'Opto-Acousto-Electronique.....	109.583 F
- Laboratoire d'Automatique Industrielle et Humaine.....	128.363 F
- Laboratoire d'Informatique et de Reconnaissance des Formes.....	64.113 F
- Laboratoire de Génie Mécanique.....	74.612 F
- Laboratoire de Sciences Humaines et Arts.....	89.445 F
- Laboratoire de Sciences Juridiques Economiques et de Gestion.....	29.515 F
- Laboratoire de Sciences de la Communication..	22.363 F
- Laboratoire de Mécanique des Fluides.....	58.143 F
- Laboratoire de Matériaux Industriels.....	43.832 F
- Laboratoire de Chimie Métallurgie + Chimie...	16.992 F
- Laboratoire d'Hydraulique Aérodynamique et Energétique.....	43.832 F
- Laboratoire de Biomasse et Carburants.....	25.042 F
- Laboratoire de Mathématiques Fondamentales et Appliquées.....	63.510 F
- Laboratoire de Conception des Systèmes Mécaniques.....	25.942 F
- Laboratoire de Conversion Energie Machines...	14.313 F

Monsieur MORIAMEZ estime que ces chiffres sont ridiculement bas, il ne servent que de dégrossissage. Les Laboratoires qui peuvent travailler sont ceux qui signent des contrats avec le Ministère de l'Industrie et de la Recherche, l'A.N.V.A.R., les entreprises...

Le Président rappelle :

. que selon le rapport de Monsieur DECOMPS, Directeur de la Recherche au Ministère de l'Education Nationale, 1 franc de subvention du Ministère de l'Education Nationale génère 5 francs de ressources complémentaires ;

. qu'il faut ajouter aux subventions de fonctionnement précitées, les subventions d'équipement qui en 1983, ont atteint 200.000 F.

. que s'ajoute, pour 0,5 million, le financement par le C.N.R.S. des Laboratoires Associés.

.../...

Le budget Recherche est, si l'on comprend tous les contrats (A.N.V.A.R., A.D.I., Usinor, Vallourec, D.R.E.T., Ministère des Armées, E.P.R. qui donnent plus de 3 millions), supérieur à 9 millions de francs soit environ 30 % du budget Recherche de l'ensemble de l'Université.

Ainsi, à l'Université de Valenciennes, 1 franc génère 6 francs.

Monsieur MORIAMEZ persiste à penser que l'équipement d'enseignement est en dessous de tout comparativement aux autres pays.

Le Président est d'accord avec Monsieur MORIAMEZ en ce qui concerne les recherches fondamentales en Sciences et Sciences Humaines et Arts, mais il estime que pour assurer un bon transfert de la recherche vers les entreprises, il est nécessaire de multiplier les contrats.

Le Président signale que le rapport de Monsieur COMBARNOUS, Directeur Scientifique des Sciences Physiques pour l'ingénieur au C.N.R.S., constate que la part des contrats dans les formations propres ou associées approche la moitié de la totalité du budget et qu'elle progresse d'année en année.

Monsieur MARCOU souhaite que les crédits et bilans des crédits soient connus plus tôt afin de ne pas engager de dépenses après le 1er décembre et que les engagements conservatoires soient signalés plus tôt.

III - EXONERATION DES DROITS UNIVERSITAIRES

Monsieur le Président passe la parole à Madame COCHAUX pour qu'elle expose les problèmes posés par l'exonération des droits universitaires.

Madame COCHAUX précise que Monsieur VAN CEULEBROECK, constatant l'ampleur des exonérations (entre 50 et 60 % des étudiants inscrits) a sollicité l'étude de l'exonération des droits d'inscription auprès de la Commission des Finances du 17/10/83. Etant donné la multiplicité et la diversité des problèmes posés, la commission a décidé la formation d'un groupe de travail qui s'est réuni le 19/10/83. Il existe deux sortes d'exonérations : les exonérations de plein droit (boursiers, pupilles de la nation), et les exonérations décidées par le Conseil d'Université (un document distribué aux conseillers fait apparaître les exonérations votées lors d'un Conseil d'Université en 1980 et les nouvelles propositions).

Monsieur OBERDORFF, devant la liste proposée, craint de voir une sérieuse baisse dans la perception des droits d'inscription par les U.E.R. et se demande qui va payer les droits d'inscription.

Monsieur PRUVOT estime qu'il faut aborder le problème de fonds : l'Université doit-elle être gratuite ou le maximum de personnes doit-il payer ?

Monsieur TISON pense que transparait un esprit de caste : pourquoi des personnes, enseignantes, fils ou filles d'enseignants, gagnant plus de 4.000 francs par mois seraient-elles dispensées ? Il craint des disparités importantes entre les Universités de la région.

.../...

Monsieur MARCHANT considère que la différence entre ceux qui paient et ceux qui sont exonérés est trop grande, que les étudiants rémunérés par l'Education Nationale paient trop peu, qu'exiger la fiche familiale d'Etat Civil au moment de l'inscription est trop rigoureux pour les nouveaux inscrits : on pourrait leur laisser un délai de 15 jours pour la présenter.

Madame FRANCE souligne la confusion lorsqu'on dit droits d'inscription : bien souvent, l'étudiant inclut sécurité sociale et mutuelle.

Monsieur le Président rappelle que les droits d'inscription sont précis : 200 francs pour l'Université dont 32 francs pour la Bibliothèque Universitaire, plus 6 francs pour la M.P.U., 30 francs pour les Sports, 20 francs pour la constitution de dossiers. Ce qui fait un total de 256 francs.

Monsieur DELCOURT demande si un salarié de l'enseignement privé est un salarié de l'enseignement ?

Madame COCHAUX dit que la nouvelle proposition prévoit ce cas et accorde l'exonération.

Monsieur VAN CEULEBROECK rappelle que la suppression de la notion de fonctionnaire vise à ne pas éliminer les auxiliaires et les contractuels.

Monsieur BODARD estime quant à lui que l'exonération pour les enfants de familles nombreuses quelles qu'elles soient, crée une égalité entre toutes qui est choquante.

Monsieur PHILIPPE pense qu'on aboutit à faire payer 30 % des étudiants selon des critères tout à fait discutables, les critères sociaux n'apparaissant pas. Il faut exprimer l'esprit des droits d'inscription qui est une participation à la vie de l'Université. La solution résiderait dans le fait de baisser le prix ou de le supprimer.

Pour Monsieur MARCHANT, il suffit d'exiger la feuille d'imposition.

Monsieur MORIAMEZ informe, à partir de son expérience aux commissions de bourses, qu'une exonération à partir de la feuille d'imposition serait injuste. Il serait loisible de demander la fiche de salaire et d'admettre qu'au delà de 7 à 8.000 francs de revenus mensuels, il n'y a aucune exonération. Il trouve que le niveau de vie des Français a augmenté et qu'en tout état de cause, l'exonération est de moins en moins justifiée.

Madame FRANCE pense qu'il suffirait d'utiliser les critères qui figurent sur la fiche analytique.

Nombreuses protestations sont émises : ni la fiche de salaire, ni la feuille d'imposition ne sont reconnues comme des critères de justice sociale. Par ailleurs, la question est posée de savoir si un service administratif de scolarité a le droit d'exiger de tels documents.

Madame COCHAUX rappelle que l'exonération ne porte que sur les 200 francs d'inscription.

Messieurs OBERDORFF, TISON et VAN CEULEBROECK s'accordent pour reconnaître que toutes les propositions faites alourdisent considérablement le travail de la scolarité pour peu de chose et qu'il faut trouver des critères simples.

Monsieur le Président clôt le débat en proposant qu'un groupe de travail, constitué de membres issus des commissions Scolarité, Finances, Vie de l'Etudiant et de représentants du Conseil d'Université, se réunisse afin d'analyser toutes les suggestions faites et de soumettre au prochain Conseil, des solutions satisfaisantes.

En attendant, il faut respecter le statu quo.
Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

IV - L'IFOREP

Le Président rappelle que l'IFOREP est né voici un an, que ses statuts ont été votés il y a 11 mois et récapitule les actions menées par son directeur :

- inscription de 158 étudiants au DEUG enseignement 1er degré ;
- sensibilisation des collègues à cet enseignement ;
- création du Diplôme d'Université Filière Electronique (DUFE) ;
- préparations spéciales aux élèves instituteurs ;
- reconnaissance de l'existence et du rôle de l'IFOREP par le Rectorat.

Il passe ensuite la parole à Monsieur TISON, Directeur de l'IFOREP.

Monsieur TISON précise : l'IFOREP est né le 5 juin 1982, ses statuts ont été votés le 25/11/1982 et son but est de promouvoir toutes les activités de caractère pédagogique au sein et hors de l'Université. Le Conseil d'Administration a été long à se constituer parce que les candidatures ont été lentes à se déterminer, que la mouvance des étudiants et ATOS ôtait l'intérêt de proposer des noms au Conseil d'Université en juin et que le Directeur était occupé par des actions urgentes : il était urgent, par exemple, d'obtenir la cohabilitation du DEUG enseignement du 1er degré pour intervenir dans l'habilitation de la licence, lorsque ce DEUG disparaîtra. Avant, LILLE III, seule, inscrivait tous les élèves - instituteurs de toutes les Ecoles Normales de l'Académie.

Enfin, Monsieur TISON souligne que les réponses aux demandes de candidatures pour le Conseil de l'IFOREP ont été satisfaisantes :

1) Les enseignants candidats sont connus pour s'intéresser aux problèmes pédagogiques.

2) Les candidatures d'étudiants sont très faibles : seuls les étudiants de sciences ont répondu à l'appel, aucun des U.E.R. de Lettres et de Droit alors que tous sont concernés par la lutte contre l'échec (ceux de l'ENSI et IUT le sont moins). Il ne faut pas choisir que les étudiants en situation d'échec mais aussi des candidats à la réussite, c'est le cas de Messieurs PREAT et DEBUCHÉ.

.../...

3) Parmi les ATOS, Madame PINSET, Secrétaire de l'IFOREP, doit, conformément aux statuts, être obligatoirement élue.

4) Les noms cités représentent :

- l'Association Française des Etudiants Franciscains
- l'Association des Professeurs de Langues Vivantes
- l'Office Central de la Coopération à l'Ecole
- l'Association des Professeurs de Mathématiques

Monsieur MARCOU se demande si l'IFOREP peut aider les jeunes enseignants par un peu de pédagogie appliquée.

Monsieur TISON signale que l'IFOREP est ouvert à tous ceux qui demandent un service. Il souhaite que le vote soit global et non par catégories car les problèmes pédagogiques concernent tout le monde.

Le Président est d'accord d'autant plus que rien dans les statuts ne l'interdise.

L'Assemblée des Conseillers exprime par un vote unanime son approbation au vote global.

Le vote de déroule à bulletin secret. Chaque conseiller ayant une liste de candidats (liste jointe). Sont déclarés élus par le Président :

6 enseignants	:	M. COFFIGNIEZ	par 24 voix
		M. DEWAILLY	" 22 "
		M. DOROBISZ	" 23 "
		M. DUSSART	" 19 "
		M. LECOCQ	" 19 "
		Mme MOUREAU	" 22 "
3 étudiants	:	M. DEBUCHÉ	par 22 voix
		Melle LAUDOUX	" 21 "
		M. PREAT	" 22 "
2 ATOS	:	Mme CLEUET	par 24 voix
		Mme PINSET	" 23 "
3 représentants d'associations	:	M. CUINIER (AFEF)	par 23 voix
		M. WALLET (APLV)	" 23 "
		Mme OLIVE (OCCE)	" 22 "

Pendant le déroulement du vote, le Président donne quelques informations :

- de façon à facturer de façon transparente les sommes dues au timbrage et au téléphone, un groupe de travail a été constitué comprenant les Directeurs d'U.E.R. et les Chefs de service dépensiers.

- Monsieur OUDIN, Vice-Président de la Recherche, doit faire face à des enquêtes de plus en plus nombreuses et présentées sous différentes facettes. Il serait bon d'agir auprès des responsables de Laboratoire pour constituer un groupe de travail afin de soulager le travail d'un seul homme pour les activités du Conseil Scientifique.

.../...

V - CHARGES STATUTAIRES DU PERSONNEL ET HEURES COMPLEMENTAIRES

Le Président présente le sujet, déjà largement évoqué par la presse écrite, orale et audio-visuelle. La circulaire répartit la nouvelle charge statutaire annuelle d'enseignement de la façon suivante, sans compter les charges de recherche et administration des enseignants chercheurs :

128 h. de Cours Magistraux soit 4 h. x 32 semaines
192 h. de Travaux Dirigés soit 6 h. x 32 semaines
288 h. de Travaux Pratiques soit 9 h. x 32 semaines

ou toutes combinaisons possibles de C.M., T.D., T.P.
sachant que : 1 h. CM = 1,5 h. TD
1 h. CM = 2,25 h. TP

La répartition des services d'enseignements doit être faite en formation restreinte du Conseil d'Université pour les U.E.R. de Droit Commun, et par le Directeur de l'U.E.R. après avis du Conseil pour les U.E.R. dérogatoires, mais rien n'interdit au Président d'intervenir.

Depuis des années, le Président avec l'aide du Secrétariat Général, a cherché à organiser une saine gestion des heures complémentaires, ce décret va en permettre l'application.

Avant, le professeur faisait les Cours Magistraux, le Maître-Assistant les Travaux Dirigés, l'Assistant les Travaux Pratiques ; actuellement, l'acte pédagogique est pris en compte, indépendamment du grade de l'enseignant. Dans l'effort que nous vivons, faire un effort dans l'enseignement surtout dans le Nord - Pas-de-Calais semble juste. En outre, placer toutes les U.E.R. sur un plan d'égalité est sain.

Il s'agit d'une nouvelle répartition des charges de travail et non d'une nouvelle définition car les charges pédagogiques, charges de jurys d'examens, d'admissions ... demeurent ; l'enseignant dépasse largement 39 heures par semaine pour l'accomplissement du Service Public.

Une première étude faite à l'Université montre que 130 enseignants sur 200 en postes (c'est-à-dire vacataires exclus) font des Heures Complémentaires (Formation Continue incluse, CNAM exclu), mais elle montre aussi que certains font des semaines invraisemblables, dépassant 25 heures complémentaires par semaine sur une base de 32 semaines. Ou est la qualité de l'enseignement ?

En conclusion, le Président en déduit que tous les collègues doivent faire un effort, effort qui sera bénéfique pour toute la communauté.

Monsieur TISON demande si les heures faites pour le DEUG enseignement 1er degré, pour la formation des professeurs, pour la Mission académique de formation des personnels, sont comptabilisées dans les heures évoquées.

Le Président précise que toutes les heures passant par Monsieur l'Agent Comptable, sont comptabilisées.

.../...

Monsieur DELCOURT pose ensuite une question : " Comment obtenir la transparence dans les heures payées par le Ministère de l'Education Nationale et les heures payées sur le budget ? "

Le Président rappelle que tous les responsables (et les élus en sont) peuvent le constater sur le listing des heures, chez Madame PAWLINSKI : cette mesure a été votée en Conseil d'Université.

Monsieur FLORENT estime que les chiffres sont inférieurs à la réalité puisqu'il n'est pas tenu compte des heures faites à l'extérieur. C'est un devoir de faire des Heures Complémentaires en Formation Continue également, mais n'y aurait-il pas une limite à poser ?

Le Président ne peut que constater l'indiscipline des enseignants ; toutes les demandes de cumuls doivent passer par le Chef d'Etablissement. Le Chef d'Etablissement est le Président. Or, à ce jour, deux demandes ont été faites.

VI - LA REFORME DU 1er CYCLE

Monsieur le Président aborde le sujet de la réforme du 1er cycle en soulignant l'intérêt des articles 11 et 12 du projet de loi adopté en première lecture par l'Assemblée Nationale (ce texte a été distribué aux membres du conseil). En effet, le premier cycle a un taux annuel d'échec anormal, il y a là un gâchis considérable vis à vis des étudiants. L'idée contenue dans ces articles est de donner plus de souplesse aux premiers cycles :

- ils pourraient être maintenus en l'état mais améliorés par des préparations de transition au second cycle ;

- ils pourraient être une panoplie de préparations préprofessionnelles orientant vers les filières professionnelles.

Il faut essayer de concevoir les enseignements dans le souci d'utiliser toutes les compétences des étudiants, et de trouver des passerelles pour une orientation éventuelle vers des filières mieux adaptées à l'étudiant et correspondant aux besoins régionaux, nationaux.

Monsieur MALVACHE informe le Conseil que la Commission de pédagogie a estimé qu'il n'est pas possible de développer un enseignement finalisé avec les moyens actuels (certains évaluent à 25 % l'accroissement de la charge). Cependant, il faut dès à présent réfléchir et envisager toutes les pistes : certains envisagent l'enseignement par module et par semestre, modules qui pourraient être capitalisables. D'autres émettent l'idée d'un semestre d'orientation ou envisagent de créer un diplôme national avec des particularités liées aux caractéristiques régionales.

Enfin, Monsieur le Président précise les positions prises par le Conseil Restreint :

- il faut privilégier la qualité des enseignements ;

- privilégier les sorties par une professionnalisation ;

- un problème de moyens se posera, pour trouver par exemple en LETTRES des enseignements qui ne soient pas de la panoplie classique.

.../...

En tout état de cause, il faut optimaliser le rendement des étudiants : 3 sur 10 ont un DEUG, 4 "s'évaporent" ; finaliser le premier cycle serait une démocratisation.

Après cette présentation, Monsieur le Président passe la parole à Monsieur TISON, Directeur de l'I.F.O.R.E.P., qui était chargé de le représenter à la Conférence des Présidents d'Université, qui discutait ce sujet.

Monsieur TISON insiste sur un préalable : cette réforme est élaborée pour lutter contre l'échec. On connaît au moins deux causes à cet échec massif :

- l'une étant l'inadéquation partielle entre l'enseignement du premier cycle universitaire et celui du lycée ;

- l'autre étant la non motivation.

Aujourd'hui, on ne peut interdire l'entrée à l'Université à un bachelier même s'il est mal orienté, et il se décourage, il "s'évapore". Il faudrait consacrer quelque temps à l'orientation, aboutir à une orientation positive de l'étudiant et non à une orientation par l'échec.

Il est nécessaire de garder une très grande souplesse afin de permettre :

- l'orientation des uns ;

- la mise à niveau des autres (dont les lacunes seraient parfois très vite surmontables) ;

- et, la progression normale de ceux qui ont fait leur choix et n'ont aucun problème particulier. Ces derniers ne doivent pas perdre leur temps.

Certes, la réforme exige des moyens mais le Ministère accepterait une mise en oeuvre progressive de la réforme dans les Universités, il accepterait quelques habilitations et pour celles-là, il donnerait les moyens.

Messieurs LAFAYE, BOUVART, MARCHANT, représentants étudiants, interviennent à tour de rôle pour souligner les problèmes d'orientation à la sortie de Terminale, l'inadéquation entre les informations données et la réalité.

Monsieur LAFAYE estime préférable que l'étudiant entre d'abord à l'Université, soit ensuite orienté suivant ses motivations et ses capacités mais qu'à tout moment il soit plus suivi par les professeurs.

A ce sujet, Messieurs MARCOU et FLORENT déplorent la passivité des étudiants, le manque de contacts enseignants-enseignés.

Monsieur FLORENT estime que lutter contre l'échec n'est pas accroître la charge des heures de cours mais bien au contraire la diminuer et apprendre aux étudiants à travailler personnellement. L'emploi du temps devrait comporter : heures de cours, de T.D., de T.P. et heures de travail personnel.

.../...

Monsieur MOTRITCH dit que la solution ne réside pas dans la multiplication des DEUG pour tenter de caser tous les étudiants mais dans la proposition d'un DEUG où l'étudiant se situerait mieux en vue d'une intégration meilleure dans le tissu social.

Monsieur TISON rappelle l'expérience de l'Université de GRENOBLE qui pour lutter contre l'échec a baissé les horaires de cours du DEUG de 28 à 22 heures par semaine en compensant par des heures de travail en Bibliothèque Universitaire.

Il y a, actuellement, inégalité : un DEUG littéraire représente environ 750 heures, un DEUG scientifique 1.250 heures et presque toutes les Universités le portent à 1.500 heures ; il vaudrait mieux baisser et égaliser les horaires entre 1.100 et 1.300 heures.

En second lieu, il est évident que la réforme ne peut réussir que si les enseignants mettent en place des équipes pédagogiques prenant en charge des groupes d'étudiants.

Troisièmement, il n'est pas question de multiplier les premiers cycles ni de multiplier les disciplines : en SCIENCES, on enseigne les sciences ; en LETTRES, on enseigne des lettres, tout faire revient souvent à ne rien faire. Cependant, il faut élargir l'interdisciplinarité et faire de l'orientation continue ; un module "Psychologie, Physiologie de l'Enfant et Sciences de l'Education" ne conviendrait-il pas pour motiver des étudiants qui se destineraient à l'enseignement ou au contraire les en éloigner ?

Monsieur MORIAMEZ pense que l'orientation des étudiants pourrait se faire sur plusieurs U.E.R. et que baisser le nombre d'heures de cours pour développer l'apprentissage du travail personnel est très important : c'est cette technicité là qui est appréciée des entreprises. On pourrait envisager aussi de développer des centres préparatoires à des carrières comme le C.P.A.G.

Monsieur FLORENT fait part de son expérience au Canada où est institué le tutorat qui consiste à guider l'étudiant, à l'orienter vers certaines disciplines, à connaître ses difficultés. L'enseignant est présent 40 heures pour 5 ou 6 heures de cours, le reste du temps étant à la disposition des étudiants. Il ajoute enfin que, au Canada, les professeurs sont soumis à évaluation.

Monsieur MARCOU pense que la Cellule d'Information et d'Orientation aurait un rôle important à jouer, si un groupe d'enseignants assurait une permanence en ce lieu, peut-être que la cellule pourrait devenir un lieu privilégié d'échanges.

Monsieur OBERDORFF rappelle la différence de rapports enseignants/enseignés entre le Canada et la France. Ici, ce sont des rapports hiérarchiques et les étudiants les ont déjà fortement intériorisés quand ils arrivent à l'Université ; il s'agit donc d'abord de faire évoluer les moeurs dans la société.

L'U.E.R. de DROIT doit faire face à un très grand taux d'échec mais il faut constater que les étudiants viennent en Droit par élimination et parce qu'ils ne sont pas forts ailleurs. Dès lors, quelle souplesse dans l'orientation adopter ?

.../...

Les sciences juridiques pratiquent la pluridisciplinarité, il est enseigné l'histoire des idées, la gestion, les langues vivantes. Développer des idées, des groupes de travail sur la création d'un nouveau premier cycle, conformément aux articles 11 et 12 se heurtent rapidement à la contradiction relevée dans l'article 15 qui crée des diplômes nationaux avec une structure nationale.

L'U.E.R. de DROIT se pose des questions, quelles seront les disciplines enseignées dans la fonction gestion et administration.

En théorie, il y a de bonnes orientations, en pratique quelle peut être l'application sur de grandes masses ? En Droit, un professeur doit faire son cours devant 500 personnes ; il ne peut pas suivre 500 personnes et les étudiants ne savent pas prendre de notes. Le problème posé est un problème de moyens et rien d'autre.

Il était ainsi pour que le taux de réussite ne fût pas important, il fallait sortir une élite. Les étudiants et parents comparent : "A l'I.U.T., c'est bien ils ont beaucoup d'heures et ils sont serrés".

Selon Monsieur MORIAMEZ, Monsieur OBERDORFF traduit :

- le problème d'orientation ;
- le problème de méthodes pédagogiques.

Il faudrait ajouter le problème des débouchés. Les I.U.T. et les Grandes Ecoles ont ces 3 soucis ensemble, c'est ce qui fait leur réussite. Cependant, le Conseil d'Université devrait décider de refuser que des cours soient faits devant 500 personnes.

VII - DEPOT DES BREVETS

Le Président passe la parole à Monsieur WILLAEYS pour présenter ce sujet, déjà discuté avec Monsieur l'Agent Comptable et en Conseil Restreint.

Monsieur WILLAEYS avant d'en venir à la proposition de répartition financière du produit de la vente de brevets de l'Université expose les différents processus possibles :

Le transfert technologique de la Recherche vers l'entreprise peut se faire :

- par le C.N.R.S., les Laboratoires du C.N.R.S. doivent passer par le C.N.R.S. ;
- par le Ministère de l'Education Nationale, tout Laboratoire de l'Université peut passer par le Ministère de l'Education Nationale ;
- par l'Université ;
- à titre personnel dans certaines conditions.

Pour montrer la faisabilité du projet, l'ANVAR prête une somme d'argent sous forme d'une aide à l'innovation et en cas de réussite, en demande le remboursement.

.../...

Pour déposer un brevet : on paie un prix de dépôt puis chaque année, il faut payer la protection de l'invention.

Lors de la concession du brevet à un licencié, on perçoit une somme forfaitaire : le cash puis des royalties.

Lors de la vente d'un brevet, le licencié paie une somme globale en une fois. L'inventeur peut payer l'organisme ou l'entreprise qui serait intervenue pour favoriser la vente.

Monsieur WILLAEYS propose donc le texte suivant, qui ne s'applique qu'au cas où l'Université est propriétaire du brevet soit parce qu'un Laboratoire a financé le dépôt sur ses ressources propres soit parce qu'elle l'a financé elle-même.

La répartition financière serait :

- 25 % pour l'inventeur ;
- 12 % à l'Université si le Laboratoire a financé le dépôt sur ses ressources propres ;

ou

- 20 % à l'Université si elle a financé le dépôt.

Le reste allant à l'équipe de recherche étant entendu que ces pourcentages s'appliquent sur la somme restant après remboursement de l'ANVAR des sommes prévues dans les aides individuelles correspondant au projet concerné, et qu'un pourcentage à prélever sur la part de l'équipe de recherche pourra être prélevé par les inventeurs au profit d'un organisme extérieur ayant participé à la valorisation du brevet.

Le Président rappelle que le C.N.R.S. ou le Ministère de l'Education Nationale attribue :

- 25 % pour l'(les) inventeur(s) ;
- 25 % à l'équipe de recherche ;
- 15 % à l'Université ;
- 15 % au C.N.R.S. ou au Ministère de l'Education Nationale ;
- 20 % à l'organisme qui valorise le brevet.

La proposition de Monsieur WILLAEYS a l'avantage de privilégier l'équipe de recherche.

Monsieur MORIAMEZ estime que l'idée est bonne en soi mais s'inquiète du coût du dépôt de brevet : en France 10.000 francs mais il est de 50.000 aux U.S.A., l'Université avance-t-elle l'argent ? ; par ailleurs un brevet sur dix seulement a des chances de se vendre. L'Université peut faire quelques exemples pour encourager les Laboratoires mais quel avenir se réserve-t-elle si les brevets se multiplient ? Le succès de l'opération fera boule de neige.

Monsieur WILLAEYS donne les informations suivantes :

. On peut licencier un brevet à 4 ou 5 % sans se soucier de la faisabilité ou licencier le brevet et le savoir-faire à 8 - 10 % (soit 8 à 10 % du prix de vente Hors Taxes du licencié).

.../...

. Les Laboratoires C.N.R.S. sont obligés de passer par le C.N.R.S. mais le service de valorisation n'a pas assez de personnels ; il faut donc, de toutes façons, démarcher soi-même.

Le plus souvent, si le brevet ne se vend pas, ce n'est pas la faute du brevet mais celle du vendeur. Quelles craintes avoir puisque l'Université peut à tout moment revendre le brevet au C.N.R.S. ou au Ministère de l'Education Nationale.

Le Président ne comprend pas les inquiétudes de Monsieur MORIAMEZ ; un Laboratoire n'a pas d'entité juridique, il doit passer par le C.N.R.S., le Ministère de l'Education Nationale ou l'Université. L'engagement de l'Université l'est au même titre que pour un contrat.

Monsieur VAN CEULEBROECK rappelle qu'il y a une entrée de recettes. Les risques sont limités, si l'Université ne paie pas l'entretien, le brevet tombe.

Monsieur DELCOURT constate que la décision appartient à l'Université qui juge au coup par coup ; tout se voit et se règle au niveau du budget.

Monsieur SUBILLE trouve que l'intérêt est de trouver l'industriel et de vendre le plus rapidement possible.

Monsieur OBERDORFF : " Quelle instance va donner son point de vue sur le brevet ? ".

Le Président ramène les discussions au problème de fond : l'Université en tant que telle a-t-elle le droit ou non de faire du transfert technologique ?

Monsieur MORIAMEZ estime qu'il faut faire du transfert technologique par les brevets mais que beaucoup d'entreprises se lancent dans un créneau de pointe pour une vie de 2 à 3 ans.

Monsieur WILLAEYS estime que le problème de l'Université n'est pas de faire de l'argent mais de faire du transfert. Pour se présenter devant un industriel, il faut se présenter avec un brevet.

Le Président soumet au vote la proposition de Monsieur WILLAEYS. Celle-ci est adoptée à l'unanimité.

Le Président en remercie les conseillers car il attache une grande importance au transfert technologique des Universités.

VIII - QUESTION DIVERSES

Le Président passe la parole à Monsieur DECHY pour qu'il expose les tenants et aboutissants du projet de l'arrêté de l'Examen Spécial d'Entrée à l'Université qui va être proposé à l'assemblée.

Monsieur DECHY remercie le Président d'avoir permis une discussion sur l'ESEU au sein du Conseil d'Université. Malgré l'heure tardive et sa non-inscription à l'ordre du jour, c'est la première fois que cela se produit. L'ESEU a une place déterminante dans une région sous-scolarisée, c'est un maillon essentiel dans la promotion sociale pour un grand nombre de personnes : il permet de postuler pour les emplois ou concours qui exigent le baccalauréat, il est la sanction d'une aptitude à suivre des études supérieures.

.../...

L'ESEU est organisé sur la base du Contrôle Continu par Unités Capitalisables au sein du CEPPEPES, il est un examen traditionnel pour les autres. Il s'est avéré nécessaire d'établir une coordination entre les deux : aussi est-il proposé que des épreuves finales choisies par une commission présidée par un Universitaire (car l'Université est maîtresse de la collation des grades) soient communes aux candidats de la formation permanente et à ceux de l'examen traditionnel. L'épreuve unique pour tous à la même heure n'a pas requis l'approbation générale. Le jury d'admission, présidé par le Président de l'Université est souverain en ses décisions.

Le Président remarque que l'heure tardive est due aux multiples discussions, que le sujet est placé dans les questions diverses car il a déjà fait l'objet de 4 réunions de commission et de deux réunions du Conseil du CEPPEPES.

Monsieur TISON rappelle que l'ESEU n'était pas délivré par un jury unique, le jury se contentait d'entériner. Aujourd'hui, le jury global compense le jury de chaque Unité Capitalisable.

Le Président juge important que l'ESEU soit discuté en Conseil d'Université car il faut rapprocher la formation initiale et la formation continue.

Monsieur MORIAMEZ demande quel est l'ordre de grandeur du nombre des candidats dans le Hainaut-Cambrésis.

Monsieur DECHY : il y a 80 candidats en Lettres,
50 candidats en Sciences.

Celui qui a quitté le cursus scolaire au niveau de la terminale, ne rencontre aucune difficulté particulière ; la situation est plus délicate pour les candidats issus des B.E.P. et des C.A.P. Les candidats se destinent à toutes les carrières.

Le Président félicite Messieurs DECHY, DEBRUILLE et leur équipe car les chiffres ne cessent de progresser.

Monsieur DECHY souligne qu'un centre va maintenant s'ouvrir à CAMBRAI.

Le projet d'arrêté ESEU, soumis à l'assemblée, est adopté à l'unanimité.

Le Président informe le Conseil d'Université des critiques dont il fut l'objet pour avoir mené trop rapidement le dernier conseil, or il ne peut que constater la diminution du nombre de conseillers après 18 heures. Il remercie cependant tous les participants, ce conseil un peu long a abordé de nombreux problèmes et s'est avéré riche en discussions.

La séance est close à 20 H 30.